



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Gard

Question écrite n° 527

Texte de la question

M Gilbert Millet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la prochaine rentrée scolaire dans le Gard. Dans l'enseignement préscolaire public, alors que soixante-quinze classes supplémentaires seraient au minimum nécessaires, neuf seulement seront ouvertes et huit seront fermées. Dans l'enseignement primaire public, trente et une classes seront ouvertes, mais douze fermetures sont prévues dans les écoles suivantes : Cendras : La Blaquié ; Valliguières ; La Grand-Combe : Champclauson et Trescol ; Saint-Martin-de Valgagues : La Vabreille ; Caissargues : Clos Mirman ; Saint-Gilles : Sabatot ; Villeneuve-les-Avignon : Montolivet ; Aramon ; Ales : Paul-Langevin (deux classes) ; Calstelnau-Valence. Ainsi dix-neuf postes seulement seront créés pour une prévision d'effectifs en hausse de 918 élèves (soit un enseignant pour quarante-huit élèves). Dans la quasi-totalité des écoles où la moyenne par classe dépasse vingt-cinq élèves, les conditions de travail vont encore s'aggraver, tandis que dans les zones d'éducation prioritaire, les projets éducatifs et pédagogiques seront compromis. Dans les collèges publics, les services de l'éducation nationale ont programmé la suppression de cinquante-huit postes d'enseignant (PEGC ou certifiés), 60 heures supplémentaires, quatre postes d'agent de service, quatre postes de surveillant et un poste de documentaliste et l'ouverture de quinze postes seulement d'enseignant. S'ajoutant aux suppressions de ces dernières années (- 132 postes en quatre ans), ces mesures vont accentuer la précarisation des conditions de vie et d'enseignement dans ces établissements qui auront moins de moyens pour réaliser le dédoublement des classes en vue des travaux dirigés et des travaux pratiques, pour assurer des disciplines telles que les langues vivantes, la technologie, le dessin, la musique, l'éducation physique et sportive, et pour apporter un soutien pédagogique aux élèves en difficulté. Il élève une vive protestation contre ces orientations qui aggravent la sélection sociale et mettent en péril notre système éducatif. En réduisant de 40 milliards les crédits consacrés en 1988 aux dépenses militaires, il est possible immédiatement de donner à notre enseignement les moyens de se développer et d'assurer à toutes et tous une formation de qualité et de haut niveau. C'est pourquoi il lui demande de proposer un collectif budgétaire en complément du budget 1988 de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans l'enseignement du premier degré, le nombre de jeunes concernés par l'enseignement primaire a diminué de 600 000 de 1980 à 1986, alors que celui des instituteurs croissait légèrement (+ 8 000). Le budget 1988 n'ayant pas prévu de création d'emplois nouveaux, la rentrée scolaire s'effectue à moyens constants au plan national. Il a donc été nécessaire de procéder à un mouvement de rééquilibrage afin de créer des postes dans les académies qui doivent faire face à une forte croissance de leurs effectifs. L'académie de Montpellier appartient à cette dernière catégorie et a bénéficié de l'attribution de 55 emplois. S'agissant plus précisément du département du Gard, il convient de souligner que ce département qui a connu une progression démographique modérée entre 1980 et 1987 (680 élèves en plus, soit 1,22 p 100 de sa population scolaire) a obtenu pendant la même période 64 emplois supplémentaires. Le constat de rentrée réalisé en octobre 1987 a démontré que les principaux indicateurs étaient plutôt favorables. C'est ainsi que les taux d'encadrement dans le secteur

elementaire (22,63 p 100) sont tout a fait convenables si on les rapporte a la moyenne etablie pour les departements a structure comparable (22,95 p 100). En matiere de prescolarisation, on releve quelques difficultes ponctuelles mais il y a une tres nette amelioration depuis 1984 surtout pour les enfants de trois ans. Quant aux fermetures de classes qui interviennent tous les ans a l'echelon departemental, elles correspondent a la necessaire adaptation du reseau scolaire aux effectifs. En tout etat de cause, les emplois supplementaires notifies par le recteur de l'academie de Montpellier (+ 30) devraient permettre au Gard de resoudre les problemes poses par la croissance des effectifs accueillis a la rentree 1988 sans degradation de la qualite de l'enseignement dispense. Pour le second degre public les moyens prevus a la rentree 1988 ont ete renforces par trois series de mesures : 1o d'une part, la creation, au budget 1988, de 3 100 emplois de professeurs et de personnels d'encadrement, et 7 000 heures supplementaires annuelles (HSA) destines a faire face a l'evolution demographique, principalement dans les lycees ; 2o d'autre part, l'autorisation exceptionnelle, du 2 fevrier 1988, de notifier 25 000 HSA au-dela de celles initialement inscrites au budget, pour faire face a l'afflux d'eleves plus important que prevu ; 3o enfin, 13 MF pour la relance des zones prioritaires. L'administration centrale a reparti les moyens d'enseignement selon deux dispositifs : 1o l'un, consistant a attribuer aux academies des dotations globalisees pour l'ensemble des trois sections des deux cycles (colleges, lycees, lycees professionnels), et qui doivent faire l'objet d'une mise en place deconcentree dans les academies ; 2o l'autre, de type contractuel, afin de soutenir les efforts des academies pour repondre aux objectifs nationaux en faveur des enseignements artistiques, scientifiques et postbaccalaureat. L'academie de Montpellier a ainsi beneficie, au titre de la repartition globalisee, de 17 emplois et de 418 heures supplementaires d'enseignement, et au titre de la distribution contractuelle, de 3 emplois de professeurs certifies d'arts plastiques, 12 equivalent-emplois pour le developpement des filieres scientifiques, et 3,5 emplois pour les classes postbaccalaureat. Elle a recu en outre 1 097 HSA au titre des mesures d'urgence precitees concernant l'amenagement des obligations de service des professeurs d'enseignement general de college, et la relance des zones prioritaires. Si l'administration centrale a ainsi arrete les dotations de chaque academie, ce sont les recteurs, pour les lycees, et les inspecteurs d'academie, pour les colleges, qui ont reparti les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur a prealablement affectees a l'ensemble des colleges et, pour ces derniers, a chacun des departements de son academie. C'est pourquoi, en ce qui concerne les colleges du Gard, il conviendrait de prendre directement l'attache du recteur de Montpellier, seul en mesure d'indiquer la facon dont il a apprecie la situation de ce departement au regard de celle des autres departements de son academie, et les consequences qu'il en a tirees lors de la repartition des moyens.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 527

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2164